\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Party Secretary of Xinjiang  
Ma Xingrui  
479 Zhongshan Lu  
Tianshan Qu, Urumqi  
830041, Xinjiang Uyghur Autonomous Region  
People’s Republic of China

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Secrétaire du parti,

**Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation à la suite de la condamnation de Yashar (Yaxia'er Xiaohelaiti 亚夏尔·肖合拉提), un auteur-compositeur et musicien ouïghour, le 20 juin 2024**. Le tribunal a estimé que, en créant de la musique et en lisant de la littérature dans sa langue maternelle, le ouïghour, il s’était rendu coupable de «promotion de l’extrémisme» et de «détention illégale d’ouvrages extrémistes». Il purge actuellement une peine de trois ans de réclusion à la prison de Wusu, au Xinjiang.

Mon inquiétude est d’autant plus forte que cet emprisonnement expose la santé de Yashar à un risque réel de détérioration. Alors qu’il souffre déjà de bronchite chronique et doit prendre un traitement régulier, on ignore s’il bénéficie des soins médicaux dont il a besoin.

Je crains que le cas de Yashar ne s’inscrive dans la campagne incessante ciblant l’expression de la culture ouïghoure au moyen de poursuites pour «extrémisme» formulées en termes vagues. La musique de Yashar et le fait qu’il possédait des livres en ouïghour sont les seuls éléments retenus contre lui. De nombreuses personnes ouïghoures considèrent que ces ouvrages sont essentiels pour comprendre leur histoire et leur identité, ce qui rend leur qualification comme «problématiques» voire «extrémistes» très préoccupante.

Ce n’est pas la première fois que Yashar est détenu injustement; il a été maintenu en détention pendant trois semaines après avoir participé pacifiquement aux manifestations du mouvement des «feuilles blanches» (白纸运动) à Chengdu en novembre 2022. Mais il est évident que cette fois-ci, Yashar est sanctionné uniquement pour avoir exercé son droit de vivre sa culture et d’exprimer librement ses opinions.

**En conséquence, je vous prie instamment de:**

* **Libérer Yaxia'er Xiaohelaiti, également connu sous le nom de Yashar, immédiatement et sans condition;**
* **Dans l’attente de sa libération, lui fournir des soins médicaux réguliers et adaptés, et veiller à ce qu’il ne soit pas soumis à la torture ni à d’autres mauvais traitements;**
* **Veiller à ce que les artistes ouïghours puissent exprimer leur identité sans crainte de persécution ou de détention arbitraire.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Secrétaire du parti, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Populaire de Chine, Kalcheggweg 10, 3006 Berne

Fax: 031 351 45 73, E-mail: dashmishu@hotmail.com